Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Publication de faillite/appel aux créanciers
Date de publication: SHAB 23.04.2021
Publications supplémentaires: KABVS 23.04.2021
Date d'échéance prévue: 23.04.2026
Numéro de publication: KK02-0000018236

Entité de publication
Offices des poursuites et faillites du district de Sierre, Avenue du Rothorn 2, 3960 Sierre

Publication de faillite/appel aux créanciers MG Immobilier Sàrl

Débiteurs:
MG Immobilier Sàrl
CHE-101.017.713
Route de Trionna 14
1978 Lens

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 14.12.2020

Remarques juridiques:
Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.
Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Remarques juridiques complémentaires:
Cette publication fait suite à l'avis préalable d'ouverture de faillite publiée dans le B.O. N° 2 en date du 15.01.2021

Délai : 1 mois
Fin du délai: 24.05.2021

Point de contact:
Offices des poursuites et faillites du district de Sierre
Jean-Charles Emery, substitut

Remarques:
Liquidation sommaire ordonnée par le Juge suppléant I du Tribunal du district de Sierre
en date du 14.04.2021